



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du VENDREDI 11 MARS 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de la présente CAPD la validation du groupe de travail mouvement et temps partiel qui s'est réuni le 26 février dernier.

Lors de cette réunion, il nous avait été expliqué que nous serions bien destinataires des projets de circulaire intégrant les modifications définies. Hors, ces projets de circulaire n'ont manifestement pas pu nous être communiqués en temps et en heure... Reçus ce jeudi en fin de matinée, les commissaires paritaires du SE-Unsa n'ont pas été en mesure de les étudier de manière approfondie comme ils le font habituellement.

Sur le sujet des mutations nationales cette fois-ci, les permutations informatisées ont livré leur verdict lundi dernier. Le taux de satisfaction de 23.95 % au niveau national, certes le plus élevé des 4 dernières années, ne saurait pour autant être qualifié de satisfaisant. Nous restons en effet très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis... 2010. Ce fait est d'autant plus difficile à comprendre que nous sommes actuellement dans une période de recrutements en nombre.

Dans la Somme, sur les 74 demandes de départ enregistrées, 35 collègues obtiennent satisfaction. Les collègues de notre département ne figurent pas parmi les plus mal lotis. Cependant, le SE-Unsa tient à vous rappeler que vous avez déclaré lors de la dernière CAPD pouvoir accepter un déficit de 19 enseignants. Comme 21 enseignants ont obtenu leur mutation dans notre département, nous pouvons faire le constat qu'au moins 5 demandes supplémentaires auraient pu être satisfaites. Le SE-Unsa vous demande donc de prendre en compte cela dans le cadre de la gestion des demandes d'ineat-exeat.

Sur un autre sujet, le SE-Unsa s'étonne du discours délivré par certains IEN à l'occasion de réunions avec les directeurs à propos des inspections. Ainsi, il leur serait aujourd'hui absolument impossible d'attribuer à un enseignant une note au-delà de la grille départementale. La raison serait que vous leur opposeriez systématiquement un refus de validation de la note en pareil cas. Ces propos vont pourtant à l'encontre des propos que vous avez réitérés maintes fois, notamment à l'occasion de la dernière audience de rentrée intersyndicale.

Qu'en est-il exactement ?



Pour conclure, alors que nous sommes aujourd'hui, à quelques jours de l'ouverture des négociations salariales dans la Fonction publique, le SE-UNSA exige qu'il soit mis fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit enfin revalorisé de manière significative.

Comme l'ensemble des agents de la fonction publique, les enseignants jouent un rôle déterminant pour la cohésion de toute la société. La reconnaissance de leur travail et de leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général ne peut plus attendre.

Le rendez-vous salarial du 17 mars doit déboucher sur des mesures fortes.

Si celles-ci étaient trop éloignées des attentes des personnels qu'il représente, le SE-UNSA appellera, dans un cadre intersyndical, à la mobilisation des agents de la Fonction publique y compris par la grève et les manifestations, le 22 mars prochain.

